

Règlement du Jeu concours online : « Gagnez 12 albums photos Neveo »

<https://neveo.io/#!/signup?type=concours>

1. Généralités

1.1. Ce règlement contient les conditions et les règles qui sont d'application entre, d'une part, les participants au concours en ligne « Gagnez 12 albums photos gratuits à Neveo » et, d'autre part, Neveo SA, 11B Rue Van Eyck à 1050 Bruxelles, qui organise ce concours. Toute participation est subordonnée à l'acceptation de l'ensemble de ce règlement.

1.2. Le concours débute le 15 décembre 2017 à 00h01 et se termine le 25 décembre 2017 à 23h59. En cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisateur, le concours peut à tout moment être étendu, interrompu, arrêté ou prolongé par la direction du concours, ci-après nommée Neveo SA. Le concours se déroule sur

<https://neveo.io/#!/signup?type=concours>

ci-après nommé le site du concours ou le site.

1.3. Toute communication relative au concours se fait uniquement par e-mail, à envoyer à l'adresse hello@myneveo.com. Aucune correspondance ne sera échangée et aucune communication téléphonique ne sera acceptée concernant le concours.

1.4. Le concours est offert gratuitement. Neveo SA ne peut être considérée responsable en cas de tentative infructueuse de participer au concours, ce qui implique en particulier, mais pas exclusivement, la responsabilité d'interruptions techniques, de retards dans la réception ou l'envoi d'e-mails, de la perte ou de l'endommagement de données pendant ou après la transmission.

1.5. En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à Neveo SA – Rue Van Eyck 11B, 1050 Ixelles, Belgique, ou par e-mail à l'adresse

: hello@myneveo.com, dans un délai maximal de 30 (trente) jours après la clôture du Jeu.

1.6. Les litiges relatifs au concours sont réglés par Neveo SA en conformité avec le présent règlement. Les décisions de l'organisateur seront finales et contraignantes et aucun participant ne pourra invoquer un quelconque droit de révision ou de recours.

1.7. En cas de nécessité pour toute cause indépendante de la volonté de l'organisateur, l'organisateur se réserve le droit d'adapter certaines clauses du concours afin de préciser la volonté de l'organisateur et l'esprit du concours entre autres en ce qui concerne la lutte contre la tricherie et contre le piratage.

1.8. Si une disposition du présent règlement s'avérait non valide ou n'avoir pas force exécutoire, cela n'influencerait en rien la validité ni la force exécutoire des autres dispositions.

2. Participation et inscription

2.1. La participation au concours est subordonnée à la lecture et à l'acceptation du règlement du concours et des Conditions générales d'Utilisation de Neveo. Le participant doit accepter le présent règlement ainsi que les décisions de la direction du concours prises en conformité avec le présent règlement. Ces décisions sont définitives et contraignantes.

2.2. Toute personne qui possède une adresse e-mail valable, a accès à internet et s'inscrit avec une adresse e-mail valable peut participer.

2.3. Les mineurs sont admis à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation préalablement. Neveo SA se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment, ainsi que de disqualifier tout mineur qui ne la remettrait pas.

2.4. La participation au concours est limitée à une seule participation par ménage sur base de l'adresse du domicile légal. Toute tentative de participation multiple par des méthodes telles que l'emploi de pseudonymes, de multiples comptes e-mails, de fausses données ou autre peut entraîner l'élimination immédiate ou a posteriori du participant sans nécessité pour l'organisateur d'informer le participant, ni de justifier

sa décision, et sans possibilité de recours pour le participant ainsi éliminé.

2.5. Le participant doit répondre à une question et envoyer ses coordonnées via le formulaire d'inscription prévu à cette fin sur le site du concours. Toute personne inscrite est appelée « participant ». Le participant utilisera sa propre adresse e-mail. Attention! Une adresse e-mail ne peut être utilisée qu'une seule fois. Cette adresse email sert de communication directe avec le participant, et permettra à Neveo SA de le contacter en cas de réussite. Si ces données ne sont pas mentionnées correctement, la participation ne sera pas valide et le participant n'entrera pas en ligne de compte pour l'obtention d'un prix.

2.6. Chaque participant peut à tout moment et sans obligation se retirer du concours. Néanmoins, l'organisateur ne peut en aucun cas garantir la suppression totale des données publiées ou fournies pour publication par le participant de l'Internet. Certains sites et moteurs de recherches indépendants du contrôle de l'organisateur peuvent en effet reprendre et stocker les données publiées sans que l'organisateur ne puisse être tenu pour responsable de tel stockage.

2.7. Ne peuvent entrer en ligne de compte pour l'octroi d'un prix : le personnel des sociétés ayant collaboré à la mise en route de ce concours, ainsi que les membres de leur famille domiciliés à la même adresse.

2.8. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme que le modèle de participation proposé par l'organisateur sur le Site est exclue.

2.9. Les participants autorisent par avance les organisateurs à publier ou diffuser leur nom sans que cette publication puisse ouvrir droit à quelconque indemnité ou rémunération que ce soit. Les participants comprennent et acceptent que cette publication peut entraîner reprise des données et/ou photos publiées par d'autres sites et moteurs de recherche sans que l'organisateur du concours ait le moindre contrôle sur cette reprise.

2.10 La participation au concours entraîne l'inscription automatique du participant à la newsletter Neveo SA et à ses relances mailing.

2.11. Tricherie : L'organisateur surveillera régulièrement le déroulement du jeu et a le droit incontestable d'éliminer sans possibilité de recours

tout joueur suspecté de tricherie. Les méthodes de tricherie qui pourront entraîner l'élimination du candidat sont par exemple (liste non exhaustive): l'emploi de comptes multiples ou fictifs (e-mail, réseaux sociaux) par une seule personne, l'emploi de robots pour automatiser certains événements et ainsi influencer les chances d'un participant, l'emploi d'accès masqué via des serveurs dits « proxy » pour visiter et influencer le concours tout en cachant sa véritable origine, l'emploi de fausses pages, liens trompeurs et/ou inclusions du concours ou de partie de celui-ci dans d'autres sites pour influencer le fonctionnement de celui-ci, toute forme de piratage informatique qui aurait pour but d'influencer le déroulement ou les résultats du concours, la tentative de décrédibilisation d'autres concurrents...

En cas de décision de l'organisateur de disqualifier un participant, celui-ci ne dispose pas de possibilité de recours et n'a pas le droit de participer à nouveau au concours.

L'organisateur a également le droit d'interdire à tout participant éliminé pour tricherie de participer à tout autre concours organisé par l'organisateur et ce, pour une période indéterminée.

En cas d'élimination d'un candidat pour tricherie l'organisateur se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires vis-à-vis du responsable de la tricherie en raison des dommages que cette tricherie aurait entraîné sur l'image et/ou le fonctionnement des services de l'organisateur (qu'il s'agisse du concours ou de tout autre service opéré par l'organisateur).

2.11. En cas de constatation de tentatives d'influence du jeu-concours en dehors de son esprit, l'organisateur a le droit de modifier la situation du jeu pour revenir à une situation antérieure ou pour adapter la situation du concours afin de la rendre plus conforme avec l'esprit du concours.

3. Déroulement du concours

Voici les étapes qu'un participant doit réaliser pour participer valablement au concours et avoir une chance de gagner un prix:

1. répondre à une question (Question 1);
2. s'approcher le plus possible de la réponse exacte à la question subsidiaire (Question 1);
3. s'inscrire (prénom, email, mot de passe);

4. Prix et gagnants

4.1. Il y a 10 gagnants remportant chacun 12 albums photos Neveo (plan à 50 photos/mois). Les 10 participants s'étant inscrits et ayant répondu à la question 1 et dont la réponse rapproche le plus possible de la réponse correcte gagnent 12 albums photos à Neveo (plan à 50 photos/mois).

4.2. En cas d'ex-aequo sur la bonne réponse, la date et l'heure de réception de la participation au concours serviront à départager les ex-aequo.

4.3. Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix (maximum un prix par ménage ou adresse mail) par round. En cas de participations multiples par famille ou adresse postale, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier toutes les participations émanant d'un même ménage.

4.4. Les prix ne sont ni échangeables, ni convertibles en espèces.

4.5. Les illustrations des prix ne sont reprises qu'à titre d'exemple et ne sont pas contractuelles.

4.6. Le gagnant sera averti par courrier électronique.

5. Loi relative à la protection de la vie privée

5.1. Neveo SA respecte la législation sur la protection de la vie privée (A.R. du 8 décembre 1992). Pour de plus amples informations, consultez nos « Conditions Générales d'Utilisation » sur le site du www.neveo.io. Cette déclaration s'applique au concours.

5.2. La collecte des informations à caractère personnel concernant le participant par les organisateurs a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du Jeu, en particulier la possibilité d'entrer en contact avec les gagnants et de leur fournir les prix d'une façon efficace et dans les meilleurs délais.

Les participants à ce jeu bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du jeu les concernant auprès des organisateurs. Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer ces informations à des tiers. Vie privée: les données collectées à l'occasion du jeu le sont par Neveo SA, maître du fichier, en conformité avec les dispositions de la loi du 8 décembre 1992 sur la

protection de la vie privée. Le participant dispose, en tout temps, du droit de consulter ou de rectifier ou d'annuler ces données. Ce droit s'exerce directement en adressant un e-mail à l'adresse suivante: hello@myneveo.com

5.3 La participation au concours entraîne l'inscription automatique du participant à la newsletter neveo.io et à ces relances mailing.